

Nouveauté dans les autobus du CITL : La Passe-Temps valide durant toute la semaine de relâche!

Sainte-Thérèse, le 23 février 2016 – Aujourd’hui, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) annonce que le titre de transport « Passe-Temps » sera valide en tout temps durant la semaine de relâche, soit du 29 février au 5 mars 2016 inclusivement.

La Passe-Temps est un titre mensuel qui, pour 16,75 \$ par mois, permet normalement à ses détenteurs de se déplacer partout sur le réseau du CITL les soirs de semaine après 18 h, les fins de semaine ainsi que les jours fériés.

« Très prisée par la clientèle étudiante, la Passe-Temps contribue à engendrer auprès de nos jeunes une véritable culture du transport collectif. C’est ce qui a motivé notre décision de rendre ce titre de transport valide en tout temps durant la semaine de relâche, une période dans laquelle cette clientèle se déplace beaucoup. », explique M. Pierre Charron, président du CITL.

Précisons toutefois que la Passe-Temps est un titre de transport mensuel. De ce fait, les usagers souhaitant se déplacer le 29 février devront être en possession de la Passe-Temps du mois de février. Du 1^{er} au 5 mars, la Passe-Temps du mois de mars sera requise.

-30-

À propos du CITL

Né du regroupement, en 2004, d’organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu’à l’adoption de modes de vie respectueux de l’environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd’hui une population de 372 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l’île de Montréal.

-30-

Source : Conseil intermunicipal de transport Laurentides
Marie-Michelle Crevier, communications
450 430-3011 poste 246
514 808-8521